

# Négociation salariale 2021 : pourquoi EFA-CGC n'a pas signé !

Après les deux réunions qu'impose la négociation annuelle obligatoire (NAO) portant principalement sur les rémunérations des salariés, la Direction Générale a formulé une première proposition d'accord cadrant les augmentations salariales au titre de l'année 2021.

Ce projet d'accord faisait état d'une enveloppe globale à hauteur de 1,2 % de la masse salariale pour les ouvriers forestiers (OF) et de 0,9 % pour les salariés du régime général ainsi que pour les techniciens et agents de maîtrise (TAM) du régime agricole.

Face aux réactions d'EFA-CGC et d'autres organisations syndicales, la Direction a formulé une seconde et dernière proposition réévaluant les enveloppes à hauteur de **1,35 % de la masse salariale pour les OF et de 1 % pour les salariés du régime général et TAM.**

## Pour EFA-CGC, le compte n'y est pas.

**Des montants d'enveloppe insuffisants** : Les montants proposés sont très en deçà de ce qu'on peut attendre pour assurer une évolution salariale régulière de l'ensemble des salariés de l'ONF, ne serait-ce qu'au regard de l'inflation. Le pourcentage proposé pour la constitution de l'enveloppe des salariés hors OF est plus faible qu'à l'époque où les revalorisations salariales étaient triennales. Il est donc mathématiquement impossible de proposer des revalorisations annuelles digne de ce nom !!

Par ailleurs, **des enveloppes aussi restreintes ne permettent pas de faire vivre la convention collective nationale (CCN)** dont la grille des minimas se tasse déjà depuis sa récente mise en place.

**Une discrimination pénalisant les TAM et cadres** : les enveloppes proposées, tout comme l'an dernier, ne sont pas homogènes et pénalisent une fois de plus les TAM et cadres. La seconde proposition de la Direction générale a même accentué cette discrimination. **EFA-CGC demande que la base de calcul de l'enveloppe NAO soit la même pour toutes les catégories socio-professionnelles.**

**Une décomposition des enveloppes déséquilibrée** : près des deux tiers de l'enveloppe dédiée aux TAM et cadres sont consacrés aux effets mécaniques de la CCN (évolution de la prime d'ancienneté et surtout passage de niveau 1 à 2 du groupe E et F, salariés récemment embauchés). **Il ne reste qu'un tiers de l'enveloppe à consacrer aux augmentations individuelles** des salariés TAM et cadres plus anciens.

## Pour ces différentes raisons, EFA-CGC n'a pas signé la proposition d'accord NAO 2021.

Néanmoins les deux organisations syndicales majoritaires, CFTC et CFDT, dont la représentativité repose très fortement sur la satisfaction des ouvriers forestiers, ont signé valablement l'accord qui sera donc appliqué, en défaveur des salariés TAM et cadres. **EFA-CGC regrette de telles attitudes**

**électoralistes** qui amènent une poignée de personnes à faire des choix au détriment de certaines catégories socio-professionnelles, même minoritaires.